

ron quatre jours après, autant que je me le rappelle, M. Miall fait le rapport. Est-ce que cela a renseigné l'honorable monsieur? Il avait décidé ce qu'il devait faire avant que le rapport de M. Miall fût préparé; tout le monde savait qu'il allait prêter l'argent, bien que ce ne fût pas d'après la lettre de M. Stephen; les résolutions furent déposées sur le bureau de la Chambre, et lorsque le gouvernement eût décidé ce qu'il allait faire, il envoya M. Miall examiner si les choses étaient exactes ou non; et, chose étrange, il constate qu'elles sont parfaitement exactes. M. Miall envoie des calculs condensés, très condensés. J'ai demandé deux fois les deux grands calculs détaillés d'après lesquels M. Miall avait fait ses calculs condensés, et les honorables messieurs n'ont pas jugé à propos de les produire. Ils ont produit des calculs condensés, d'après lesquels il nous est impossible de vérifier le véritable état de la question, et ils refusent de faire connaître les calculs détaillés qui nous permettraient de nous faire une idée, même sans les livres, de l'état des dépenses. Même en ce qui concerne le chemin, on propose de faire des dépenses énormes; il y a un état d'une dépense considérable entre Callander et Port Arthur; une dépense considérable pour la construction de tunnels pour préserver de la neige; \$910,000, ou à peu près, à Coal Harbor; pour les travaux de Montréal, \$1,500,000, et des sommes considérables ailleurs; et il n'y a pas eu un seul rapport à propos de ces dépenses. Ni l'ingénieur, ni le ministre n'ont fait de rapport à ce sujet. Et aucune preuve n'a été fournie à cette Chambre, même au sujet de l'opportunité d'une seule de ces dépenses. On n'a pas même fait la forme d'une enquête, encore moins la substance. Loin de là, quand nous nous sommes réunis ici, le discours du Trône ne parlait pas du tout de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. J'ai immédiatement attiré l'attention sur la chose, et le premier ministre a dit qu'il n'était pas question du chemin de fer dans le discours du Trône, parce que ce n'était pas l'intention du gouvernement de demander à cette Chambre de légiférer pendant cette session au sujet du chemin de fer. Une autre fois je lui ai demandé s'il allait présenter quelque chose. Il m'a dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement dans le moment, et ainsi de suite. Alors, est-ce qu'il y a eu quelques négociations? Il n'y a eu aucune correspondance; il y a eu des conversations qu'il ne voulait pas mentionner.

Puis vient la lettre de M. Stephen, le 18 mars; puis de longues négociations avec la compagnie, qui ont duré depuis ce temps jusque vers la fin d'avril, environ six semaines, et à la fin d'avril arrivèrent ces résolutions. Eh bien, M. le Président, il est évident que s'il était juste et raisonnable et dans l'intérêt public que ces résolutions fussent présentées, le gouvernement a beaucoup hésité avant de les présenter. Il est évident que la compagnie le talonnait avant la réunion du parlement; il est évident qu'elle l'a toujours harcelé depuis; il est évident que le gouvernement, n'ayant pas consenti à présenter un projet pour demander de l'aide, la compagnie a fait connaître sa proposition le 18 mars; il est évident que dans l'opinion du gouvernement, ce n'était pas une proposition dont il pouvait demander raisonnablement l'adoption au parlement. Et le gouvernement a laissé écouler six autres semaines avant de se décider à présenter un projet quelconque. Il est très évident, en conséquence, que, dans l'opinion des honorables messieurs de la droite, c'était là une question très sérieuse. Nous nous sommes réunis le 29 janvier, et ce n'est que lorsque les Chambres auraient dû être prorogées que le gouvernement a présenté un projet pour la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, bien que la question fût sous considération depuis une date antérieure au commencement de la session. Pourquoi cette hésitation et ces difficultés au sujet de ces négociations? Pourquoi cette pression d'un côté et cette résistance de l'autre, si la question était si claire et si évidente, si les honorables messieurs de la droite s'étaient montrés si négligents de leurs devoirs en ne présentant pas ce projet?

M. BLAKE

Il est donc très évident que les honorables messieurs de la droite ont compris qu'ils étaient dans une fausse position, une position très difficile, et doutaient s'ils présenteraient un projet quelconque. Mais l'on a fait d'autres efforts pour obtenir des renseignements. Moi-même j'ai un peu douté de la force de résistance du gouvernement. Je savais, naturellement, qu'il faudrait une grande pression, après ce qui s'était passé en 1881 et en 1884, avant que le gouvernement ne consentît à la chose, et j'ai toujours été porté à croire que la pression serait employée et qu'il se rendrait à la fin.

J'ai donc compris qu'il était très important que cette Chambre possédât des renseignements complets au sujet des opérations du chemin de fer Canadien du Pacifique, au sujet des recettes et des dépenses d'exploitation du chemin, au sujet de la construction et des estimations, depuis la date du dernier emprunt; et dans les premiers jours de la session j'ai proposé sur la question une série de motions dont la plupart étaient basées sur des renseignements donnés et que l'on avait jugé à propos de donner à l'occasion du dernier emprunt, ou sur des renseignements donnés en vertu d'ordres de la Chambre. La Chambre a adopté unanimement ces motions, et du consentement unanime de la Chambre des Communes, il a été annoncé à Son Excellence qu'il était dans l'intérêt public que ce renseignement fût obtenu. Ce renseignement devrait être obtenu. Ayant à parler longuement, je ne parcourrai pas les diverses motions qui ont été adoptées au commencement de la session pour demander ce renseignement; mais je dirai qu'il était du devoir du gouvernement de faire remarquer au chemin de fer Canadien du Pacifique, que si cette compagnie espérait que le Parlement du Canada accéderait à sa demande, elle devait donner au parlement les renseignements relatifs aux opérations de la compagnie; il était du devoir du gouvernement de refuser de présenter des mesures demandant de l'aide si ces mesures n'étaient pas accompagnées des renseignements qui, d'après la décision unanime du parlement, devaient être donnés dans l'intérêt public. Ces renseignements constituent un des éléments les plus importants. Quant à l'exploitation du chemin, quant à ce qui a été fait avec l'argent public et avec les ressources du pays, quant aux résultats des opérations, quant aux dépenses de sommes considérables, dépenses d'une nature plus ou moins suspecte qui figuraient dans les comptes publics de l'année dernière, par exemple, les \$600,000 que l'on prétendait être dues par la compagnie d'entrepreneurs de l'Amérique du Nord à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et d'autres sommes, quant à ces choses, dis-je, vous verrez qu'aucun renseignement n'a été donné, et qu'un petit nombre des documents les moins importants ont été déposés sur le bureau aujourd'hui, cinq minutes avant que le commencement de ce débat, par le ministre des chemins de fer.

Presque en se moquant, il a dit: "Je vais donner les documents juste au moment où je vais faire la motion." Naturellement, je n'ai pas pu examiner ces documents; mais, en y jetant un coup d'œil, je vois qu'ils ne sont pas aussi complets qu'ils devraient l'être; ce ne sont pas les documents importants que la Chambre désire avoir. Je le demande: pourquoi ces documents n'ont-ils pas été préparés plus tôt par la compagnie, puisqu'ils ont été demandés il y a trois ou quatre mois; plusieurs ont été demandés au commencement de février dernier; pourquoi n'ont-ils pas été présentés assez tôt pour qu'il nous fut possible de les examiner, afin de pouvoir discuter la question d'une façon intelligente? Je dis que les comptes du chemin de fer Canadien du Pacifique, tels qu'ils sont présentés au parlement et au public, sont sous une forme si condensée et contiennent des chiffres tellement disparates, qu'il est on ne peut plus difficile de les analyser. Je pense que lorsque des renseignements qui pourraient jeter quelque lumière sur cette subvention sont demandés par le parlement, la compagnie, qui demande de nouveaux secours au parlement, doit se conformer aux exigences de ce dernier. C'est sur des